



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

13 NOVEMBRE 2023

N° 10



Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Mrs RONDEAU Landry, ROBERT Sylvain, VITALI Yannick, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, MORISSET Mary, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique

Absente excusée : Mme OUVRARD Elise

Pouvoir : Mme OUVRARD Elise à Mr PLUCHON Pierre

Secrétaire de séance : Mr PLUCHON Pierre

Le procès-verbal de la séance du 9 Octobre 2023 est adopté à l'unanimité

● COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- **N° 2023-19B** : signature d'un contrat de location avec Mme Séverine LEBOUCHER pour le logement communal 6ter place de l'Eglise. Montant du loyer mensuel : 450 €
- **N° 2023-20** : renonciation au droit de préemption urbain : Garage « Grand'Rue »
- **N° 2023-21** : indemnités des réserves foncières. Cette indemnité correspond au loyer versé par les agriculteurs exploitant des terrains communaux : montant total perçu par la commune 766 € pour 9,95 hectares mis en location auprès de 5 exploitants pour la période du 24 octobre 2022 au 23 octobre 2023
- **N° 2023-22** : renonciation au droit de préemption urbain : vente maison 24 rue des Herbiers (Rez-de-Chaussée)
- **N° 2023-23** : renonciation au droit de préemption urbain : vente maison 24 rue des Herbiers (Etage)

● OGEC SAINT CHARLES : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire expose au conseil municipal la demande formulée par les responsables de l'OGEC St Charles concernant l'organisation d'un voyage scolaire pour les 103 enfants fréquentant les classes primaires de l'Ecole St Charles à MESNARD LA BAROTIERE.

Au vu du budget prévisionnel du projet présenté, le montant de la participation financière communale sollicitée s'élève à 30 € par enfant ce qui représente un total de 3 090 €.

Le conseil municipal prend également connaissance du bilan financier et du compte de résultat de l'association OGEC St Charles.

Après discussion et un tour de table, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à ce projet dans le but d'aider les familles concernées par le projet.

Puis, hors la présence de Mme Mary MORISSET, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François et PLUCHON Pierre, adhérents de l'OGEC, le conseil municipal, par un vote à main levée (3 pour 15 € et 7 pour 30 €) décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 090 € afin d'apporter son soutien aux familles des enfants concernés.

● CONGRES DES MAIRES : FRAIS DE MISSION

Le conseil municipal, à l'unanimité, missionne Monsieur le Maire pour participer au congrès des maires les 21 et 22 novembre 2023 à Paris. Le montant des frais pris en charge par la commune s'élève à 318 € pour les 2 jours (frais d'hébergement, restauration et inscription au congrès).

● REMBOURSEMENT DE FRAIS A UNE ELUE

Hors la présence de Mme Alexandra BEAUNE, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le remboursement de la somme de 73.07 euros à Mme Alexandra BEAUNE représentant une dépense engagée par cette dernière pour l'achat de denrées alimentaires pour les pompiers et les gendarmes lors d'une intervention sur la commune le Vendredi soir 20 octobre 2023.

● DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Afin de régler quelques factures non prévues au budget, une décision modificative budgétaire sera proposée à l'assemblée.

● RAPPORTS ANNUELS SUR LA QUALITE DES SERVICES CONCEDES – EXERCICE 2022

Le conseil municipal prend connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de :

- L'assainissement non collectif
- L'assainissement collectif
- L'élimination des déchets
- L'eau potable

Ces rapports sont consultables au secrétariat de la mairie.

● RAPPORTS D'ACTIVITES – EXERCICE 2022

1- Agence de Services aux Collectivités Locales

La SPL (Société Publique Locale) de Vendée établit chaque année un rapport de présentation de ses activités.

En sa qualité d'actionnaire de cette société, le conseil municipal prend connaissance de ce rapport.

2- Communauté de Communes du Pays des Herbiers (CCPH)

En tant que commune membre de la CCPH, le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel d'activités de l'année 2022.

● TARIFS – ANNEE 2024

Sur proposition des membres de la commission « finances » réunis le 8 novembre 2023, le conseil municipal adopte les différents tarifs communaux qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2024

Cimetière

<u>Concession</u>	<u>Pour 15 ans</u>	<u>Pour 30 ans</u>
- Concession 2 m ²	80.00 €	160.00 €
- Concession 4 m ²	160.00 €	320.00 €
Columbarium :		
- Caverne	57.00 €	114.00 €
- module alvéolaire	57.00 €	114.00 €
- pupitre Jardin du souvenir	41.00 €	82.00 €
<u>Redevance columbarium (payable une seule fois)</u>		
Caverne (tombale comprise)		765.00 €
Caverne (plaque ciment)		308.00 €
Module alvéolaire (porte comprise)		545.00 €

Immeubles Divers

Indemnités diverses	Montant
Jardin derrière l'église (annuel)	10.35
Occupation chemins communaux (annuel)	1.00
Garage impasse des Jardins (mensuel)	59.00
Emplacement marché de producteurs	1.00

Droits de place

Camion de + 20 m ²	20.00 € la journée
Camion de 10 à 20 m ²	10.00 € la journée
Petit véhicule (- 10 m ²)	5.00 € la journée

Salles municipales

	Mesnard			Extérieurs	
	Particuliers 4 heures	Particuliers Week-end	Associations (Manifestations avec recettes)	4 heures	Week-end
Salle polyvalente, salle A (136 personnes)	84 €	270 €	135 €	150 €	350 €
Salle polyvalente, salles A+B (226 personnes)	116 €	330 €	165 €	200 €	450 €
Pour réception après sépulture : salle polyvalente (salle A).	35 €				
Si repas tarif ½ journée particuliers Mesnard	84 €				
Salle réunion Maison des associations (25 personnes)		47 €			61 €
Pré de la Vieille Eglise		47 €			61 €
Salle de sports : la location doit rester très exceptionnelle et sur autorisation de la mairie.			156 €		203 €
Fête de quartier (pique-nique ; arbre de Noël...)	Gratuit – Ménage : 35 € - 150 € caution				

Pour les associations Mesnardaises :

- Pour les **Assemblées Générales, les réunions, les manifestations ou activités, sans aucune recette : mise à disposition gratuite** des salles (option forfait lavage sol à 35 €)
- Pour les **manifestations avec recettes**, les associations Mesnardaises, bénéficient **d'une gratuité par année** civile pour une salle (+ option forfait lavage sol à 35 €), au-delà, elles bénéficient d'une **remise de 50 %** sur le tarif particuliers Mesnard.
- Les **journées supplémentaires entières avant ou après la location** pour la préparation et le rangement seront facturées à 50 % du prix de la location. La location des salles s'entend pour le week-end ou pour la demi-journée soit 4 heures d'utilisation.

Lors de la réservation des salles, les associations Mesnardaises sont prioritaires aux particuliers si la salle n'est pas louée.

La location par des associations extérieures à Mesnard se fait après validation de la mairie.

L'utilisation du domaine public pour les fêtes de quartier devront faire l'objet d'une autorisation de la mairie.

Le conseil municipal précise que :

- l'acompte représentant 40 % du montant de la location sera encaissé et non restitué si l'annulation de la réservation intervient moins de 6 mois avant la date de la manifestation. En cas de force majeure, laissée à l'appréciation de Monsieur le Maire, cet acompte pourra être restitué. Le solde et la caution sont exigés à la remise des clés

- les réservations effectuées avant le 13 novembre 2023 pour l'année 2024 bénéficieront du tarif 2023.

● STATION-SERVICE VELOS

Suite à la discussion engagée lors de la réunion du conseil municipal du 9 octobre 2023, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de convention de mise à disposition d'un espace public sur la place de l'Eglise pour l'installation d'une station-service vélos.

● COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DE COMMISSIONS

Conseil Municipal des Enfants

Les enfants du CME élus le 16 octobre ont tenu leur 1^{ère} réunion ce jour. Ils ont commencé à recenser les idées pour les actions à mettre en place au cours de cette année scolaire. Le choix définitif se fera lors de la prochaine réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

MESNARD LA BAROTIERE, le 13 novembre 2023

Le Secrétaire de Séance,
Pierre PLUCHON

Le Maire,
Landry RONDEAU



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Anna WUTHRICH, 13 Chemin des Framboises, née le 18 novembre 2023 à la Roche sur Yon
Menciya BLOMME GIMENEZ, 21 rue de la Bellotrie, née le 22 novembre 2023 à Cholet

DECES

Sabrina RATIER décédée le 27 novembre 2023 à Cholet

INFORMATIONS MUNICIPALES

PERMANENCES DES ELUS SAMEDI :
10h à 11h

6 janvier 2024 : Magali TEILLIER – Adjointe
Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec un élu en dehors de cette date en appelant la mairie : 02.51.66.02.74 ou par mail : mairie@mesnardlabarotiere.fr

COLLECTE COQUILLES ET
COQUILLAGES

Du 18 décembre 2023 au 15 janvier 2024, la communauté de communes organise une collecte de coquilles d'huîtres et autres coquillages (moules, St Jacques, Bigorneaux...) dans les communes du Pays des Herbiers. Un container spécifique sera à votre disposition sur la Place de l'Etang, route de Saint Fulgent.

VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le dimanche 14 janvier 2024 à 10h30 à la salle polyvalente.



CrediPro

Le courtier des pros

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à M. CRESSET Gauthier, courtier en prêt professionnel, franchisé CREDI PRO. Contact : 07.85.91.87.65 – gauthier.cresset@credipro.fr – 8 Place de l'Église 85500 MESNARD LA BAROTIERE.

DEDICACES BIBLIOTHEQUE

Séance de dédicaces par Mme HELLBE pour son livre
« Dernier étage sans ascenseur » le
Mercredi 20 décembre 2023 de 17h à 19h
à la bibliothèque de Mesnard



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



AMICALE CYCLISTE ET MARCHE
MESNARDAISE

AMICALE CYCLISTE ET MARCHE MESNARDAISE

L'ACM vous invite à son assemblée générale qui aura lieu le dimanche
21 janvier 2024 à 11h, à la salle polyvalente.

Cette assemblée est ouverte à tous.

Venez découvrir notre association et ses activités.



 **Recensement**
de la population 2024

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 18 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**

n° Imprimé : 195 PARTIES PRENANTES